

l'Humanité

SOCIAL-ECO
COMMERCE
CARREFOUR
DIA
GRANDE DISTRIBUTION



DISTRIBUTION. CARREFOUR ASSOMME LES EX-DIA

Mercredi, 3 Octobre, 2018

[Lola Ruscio](#)

Alors que les magasins ex-Dia ont baissé le rideau cet été, le géant du commerce, après avoir acté les licenciements, veut désormais transformer des locaux en « drives piétons ».

Un énième coup de massue. Alors que le groupe Carrefour a notifié, début septembre, aux salariés des ex-Dia leur licenciement dans le cadre du plan de sauvegarde de l'emploi (PSE), un nouveau projet va voir le jour sur leur dos. La direction du géant de la distribution a décidé de reprendre les murs de neuf supérettes intégrées, fermées en juillet à Paris, pour les transformer, d'ici décembre, en drives dits « piétons », un système qui permet aux clients de récupérer gratuitement en magasin des courses commandées sur Internet. Pour le premier employeur privé de France, il s'agit de développer un « levier de croissance » et de s'adapter aux « nouvelles habitudes de consommation ».

Ce projet « de transformation », l'enseigne l'a présenté, en comité central d'entreprise, aux instances représentatives du personnel seulement le 28 septembre. « Ça arrive à peine un mois après le licenciement de 1 274 salariés ! C'est difficile à entendre pour les employés et ceux sans offre de reclassement interne ou externe ! » s'indigne Frédéric Roux, délégué syndical CGT central de Carrefour Proximité.

L'enseigne promet d'informer les licenciés de l'ouverture de postes d'assistant de vente sur les drives. Ces derniers pourront intégrer un « processus de recrutement » à condition d'avoir le bon profil. « Des formations auraient dû être mises en place pour les faire participer à ce nouveau concept. Carrefour attend plutôt de les licencier et de les brimer pour les faire revenir », regrette Frédéric Roux. Le syndicat exige que les employés laissés sur le carreau soient prioritaires à l'embauche et que cette priorité soit étendue à ceux de l'établissement Paris (250 salariés).

L'enseigne licencie avant de dévoiler ses projets

La CGT dénonce aussi les conditions « déloyales » dans lesquelles les représentants des salariés ont négocié ce plan de sauvegarde de l'emploi (PSE). « L'enseigne a caché ses véritables intentions aux syndicats et aux employés. Elle savait avant la fermeture des magasins qu'elle ouvrirait sous un autre format, mais elle a préféré licencier ses salariés avant de mettre en lumière son projet », estime-t-elle. Les syndicats FO, CFTC et CFE-CGC ont signé le PSE en avril, soit quatre mois après l'annonce par voie de presse de 2100 suppressions de postes. En juin, un comité central d'entreprise (CCE) du distributeur avait annoncé la fermeture de 243 supérettes sur les 272 mises en vente, au prétexte de leur « perte structurelle de chiffre d'affaires » et faute de repreneurs. L'annonce de la création de neuf « drives piétons » alors que l'encre du plan social est à peine sèche a du mal à passer. Elle s'inscrit pourtant dans la stratégie du distributeur, qui avait déjà ouvert ses premiers drives piétons dans les centres-villes de Lyon et de Saint-Étienne en avril. La transformation de ces magasins ex-Dia peut apparaître comme une réponse précipitée face à la concurrence grandissante des enseignes de type Leclerc, en plein essor sur le marché de l'e-commerce.

Les syndicats passent par le tribunal administratif pour annuler le PSE

De son côté, la CGT estime que la direction a négligé des obligations légales en matière de recherche de repreneurs. Pour rétablir une justice, la CGT Carrefour Proximité, la fédération CGT commerces et services et 25 salariés ont saisi au fond le tribunal administratif de Caen (Calvados) pour demander l'annulation de la décision de validation du PSE par la direction régionale du travail et de l'emploi (Direccte) d'Île-de-France. Malgré la demande de rejet des syndicats, cette dernière avait fini par le valider cet été. Désormais, l'avocat Benoît Pelletier va plaider l'annulation sur des questions de procédure, telle que la recherche de repreneurs, obligatoire dans le cadre du PSE. Une procédure qui « n'a été finalement achevée que postérieurement à la signature de l'accord », dénonce-t-il. Il pointe également des pratiques de « négociation déloyales » entre la direction et les syndicats, et une irrégularité de la procédure d'information-consultation de l'instance de coordination des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT). L'audience se tiendra le 24 octobre. « La CGT a confiance en la justice. On va réussir à montrer que Carrefour a voulu se débarrasser purement et simplement de ses salariés », assure Frédéric Roux.